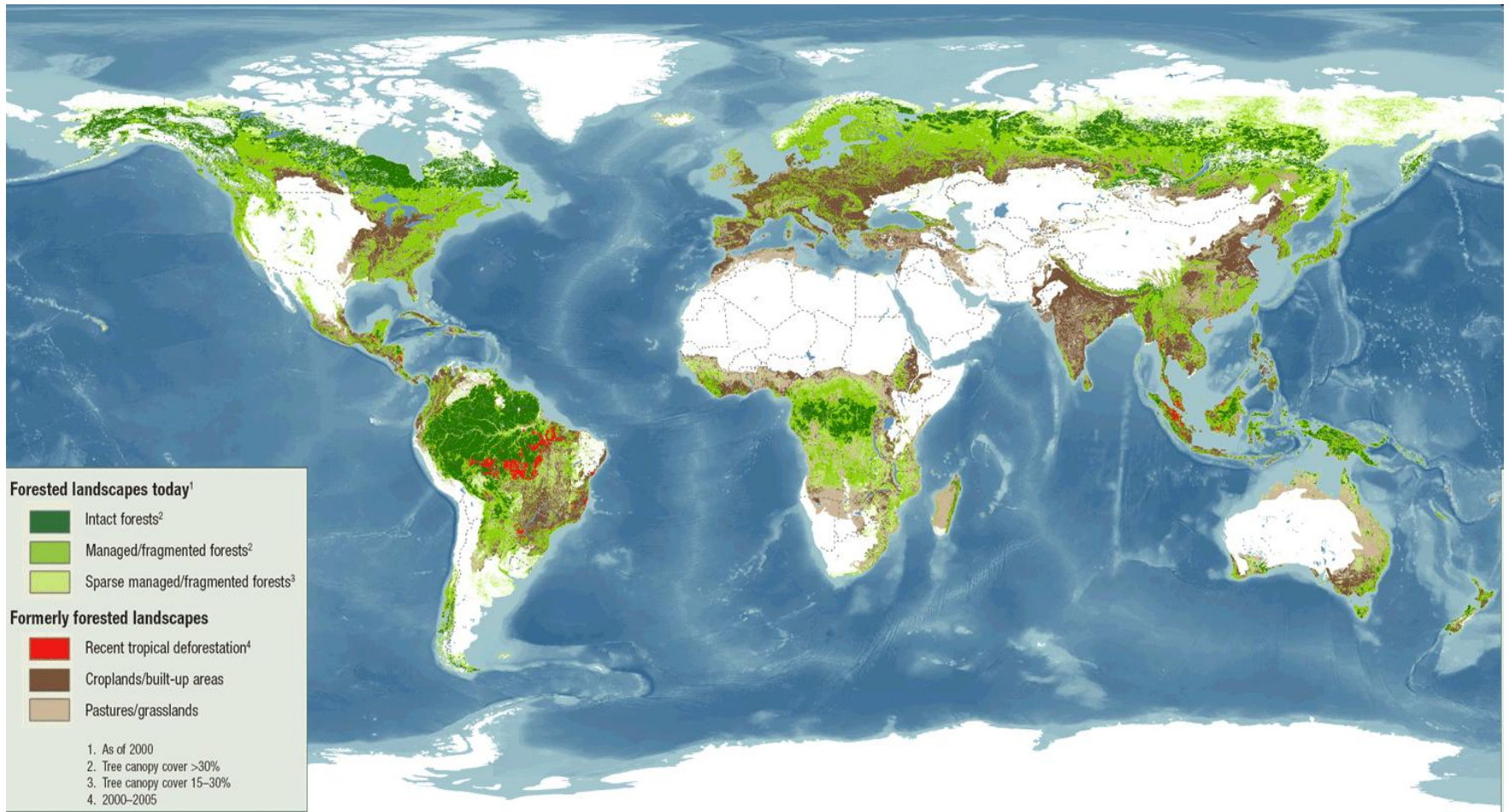


Le mécanisme REDD+ et la problématique agricole

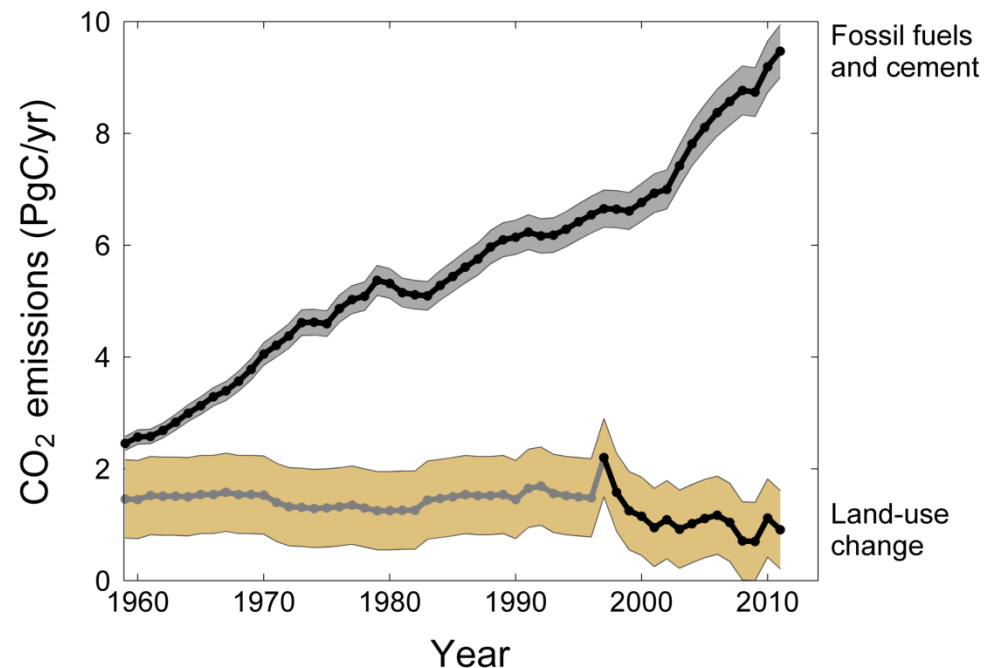
Alain Karsenty



Une part significative mais déclinante des émissions

- 12 à 15% (avec la dégradation des tourbières) des émissions annuelles anthropiques de GES (fourchette de 6 à 17% ou 8 – 20% compte tenu des chiffres incertains du déboisement mondial)
- Chiffres récents inférieurs

Percentage land-use change: 36% in 1960, 18% in 1990, 9% in 2011



Le principe de la REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation dans les pays en développement)

- Suggéré par un groupe de chercheurs (article de Santilli *et al*, 2003), proposé en 2005 par la Papouasie, le Brésil et d'autres pays, mais avec différentes variantes
- Éviter la déforestation: carbone et biodiversité
- Principe de base: rémunérations pour les pays qui réduisent leur niveau de déboisement, crédits carbone (Kyoto) ou équivalent en argent (implique la mise en place d'un fonds spécial)

Le passage de RED à REDD, puis REDD+

- REDD + : idée de prendre en compte les plantations, la gestion forestière et la conservation
 - Plantations (lobby de la Chine):
 - **Rupture de l'alliance initiale avec l'agenda biodiversité**
 - Contournement des règles du MDP? (additionnalité de ces plantations?)
 - Gestion forestière (exploitation):
 - Va se heurter à l'opposition de nombreuses ONG à l'exploitation industrielle
 - Conservation (lobby du Guyana): projets ou national?
 - Peut induire l'idée d'une rémunération pour un stock (et non plus pour une différence)

Les 3 phase envisagées pour REDD+

- Une **phase I** de préparation (préparation de nouvelles politiques publiques, activités de démonstration, construction des capacités...), appuyé sur des financements publics internationaux
- Une **phase II** de « mise en œuvre » des politiques et mesures avec des mécanismes de financements « soutenus et prévisibles »
- Une **phase III** de paiements (des pays) sur la base des « performances »

Le débat sur les « performances »

- Idée derrière REDD: mécanisme incitatif qui laisse aux gouvernements le libre choix des moyens
- Le paiement se fait uniquement sur la base de performances mesurables et vérifiables
- Mais la performance peut être artificielle car générée par une référence « complaisante » (et invérifiable dans le cas des scénarios)
- Performances multicritères?
 - Ajouter la biodiversité et le social au carbone?
 - Payer pour des réformes et des mesures effectives?

Une architecture non encore décidée

- **REDD intégré au marché du carbone ?**

(crédits carbone utilisables pour « compenser » les émissions dans les pays industrialisés) ou mécanisme indépendant (crédits spéciaux ou argent)

- **Intégration au marché** : risque de *hot air* (« fausse monnaie climatique ») liée à la construction de scénarios de références construits « sur mesure » (ou des objectifs politiquement négociés)

- **REDD financé par des fonds internationaux ?**

- Risque d'insuffisance de l'aide publique
- Nécessite des « mécanismes financiers innovants », c'est-à-dire une fiscalité internationale

- **Rémunération des « performances » nationales ?**

- Les projets comme moyens contribuant à la constitution du résultat national

- **Rémunération directe des projets à travers le marché du carbone ?**

- Vente de crédits carbone sur les marchés, notamment volontaires

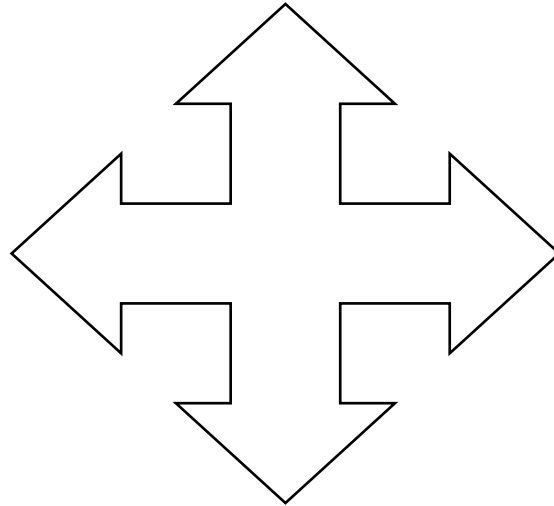
Les 4 grandes architectures en concurrence

Rémunération au niveau national (performance du pays)

Financement par des fonds (fiscalité internationale...)

Financement par le(s) marché(s) du carbone

Rémunération au niveau des projets



Rémunération : niveau national ou projets?

- REDD: initialement, proposition de rémunération pour réduction au niveau national
 - Volonté d'éviter de retomber sur l'objection du risque de « fuites » (déplacement de la déforestation)
 - Mais intense lobbying pour que les projets puissent être directement rémunérés
 - Incertitude actuelle sur le sujet pour la REDD+ : proposition de la *nested approach* (ou « juridictionnelle »)
 - Adoption du même scénario de référence au niveau du projet et de la juridiction
 - Rémunération prioritaire des projets, le reste (s'il y a un reste) à la juridiction (ou à l'État)
 - Comment concilier « intégrité environnementale » et sécurité pour l'investissement privé en cas de divergence des résultats entre les niveaux
 - Proposition récente : engagement de la juridiction à acheter les crédits carbone du projet ... même si non validés par UNFCCC.

REDD+ comme « marque » (logo)

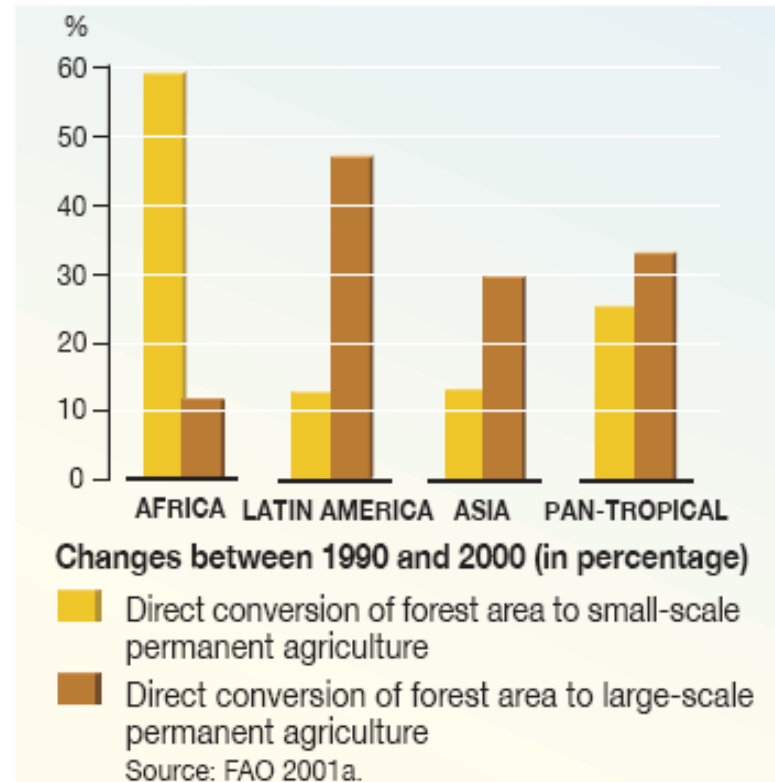
- Le marché volontaire de la « compensation carbone » a offert des opportunités pour la vente de crédits carbone ***issus de projets***
- Limite d'absorption du marché: estimé à 30 Mt CO₂e /an
- Projets REDD+ dans le tuyau: jusqu'à 100 Mt CO₂e/an
- Les projets REDD+: pas des projets conceptuellement nouveaux (conservation, reboisement, agroforesterie, PICD...), mais présenté sous le logo « REDD+ » avec des procédures calquées sur le MDP
- Émergence d'un système de certification privée: VCS, Gold Carbon Standard, CCBA...

Les instruments de la REDD

(quelle que soit l'architecture)

- Politiques et mesures financées par des transferts publics (bilatéraux, fonds...)
 - Plus de 4 Mds € mobilisés, accords de la Norvège avec le Brésil (1 Md\$), l'Indonésie 1 Md\$), Guyana (250M\$)...
 - Investir aux côtés des gouvernements du Sud
 - **Intensification écologique de l'agriculture**
 - **Clarification et sécurisation des droits fonciers**
 - **Construction d'un État de droit** (aménagement du territoire, justice, lutte contre la corruption...)
 - **Systèmes d'incitations pour les producteurs**

↓ Drivers of forest conversion



Les paiements pour services environnementaux (PSE) comme outils de la REDD+

- Principe de « compensation du coût d'opportunité » des producteurs
- Deux modèles:
 - Restriction compensée de droits d'usage du foncier et des ressources (*land-use restricting*)
 - Combinaison des restrictions avec des investissements (*assets-building*)
- Concilier **investissements** dans l'agriculture et **incitations directes** (paiements conditionnels aux acteurs locaux) à la conservation des forêts



Les limites de l'approche par le coût d'opportunité : l'exemple des projets REDD+ à Madagascar

- Le coût d'opportunité (en % du revenu) est *faible pour la majeure partie des ménages*, mais *fort pour les paysans les plus pauvres* qui auraient pu se rabattre sur la forêt pour faire des champs pouvant nourrir leurs familles.
- Les paiements ne sont pas alignés sur le coût d'opportunité mais fonction des financements disponibles, et bénéficient peu aux populations les plus dépendantes de l'accès aux ressources boisées et au foncier forestier.

Des communautés en crise agraire

- Un déficit en production rizicole qui tend à se transformer en déficit alimentaire général
 - Rétrécissement des surfaces cultivables par ménage par le jeu des partages d'héritage
 - Réduction des temps de jachère (3-5 ans contre +6-8 nécessaires)
 - Chute de la fertilité, rendements faibles
 - Manque de capital pour aménager les dernières surfaces disponibles (bas-fonds)
 - Pathologies animales empêchant le développement des élevages
 - Absence de surplus et d'opportunités de revenus monétaires (enclavement)
- « Trappe malthusienne » ?
 - Une situation de crise agraire correspondant à l'épuisement progressive des capacités productives du milieu dans un système d'abattis-brûlis qui ne parvient plus à s'étendre dans de nouvelles zones de forêt
 - Cette crise agraire est aiguillonnée par une forte croissance démographique qui conduit à la subdivision des parcelles lors des transferts d'héritage foncier

Pistes d'intervention sur le système agraire

- Introduction d'association de cultures (rotations culturales), notamment des légumineuses fixant l'azote, sur les *tanety*
- Aménagement des bas fonds restants (drainage ou irrigation)
- Introduction des techniques d'agro-écologie (SCV) permettant de reconstituer la fertilité, de lutter contre l'érosion et de développer une production fourragère (association cultures-élevage)
- Appui vétérinaire aux communautés pour aller vers la stabulation (condition des transferts de matière organique...)
- Crédit, assurances, règles collectives (feux, divagation animaux...), accompagnement à court terme (engrais...)

Pour une alliance stratégique de l'APD et des initiatives de conservation

- La dynamique actuelle de crise agricole nourrie par l'accroissement de la population de la zone pose un problème majeur pour le respect à terme des accords de conservation
- Il est indispensable d'intervenir de manière intégrée sur l'ensemble de l'agro-écosystème
- Développer des programmes intégrés de développement rural durable dans les zones intéressant la conservation
 - Ces zones sont en général délaissées par les programmes de développement agricole car elles possèdent des potentiels productifs moindres et fort enclavement
- Changer d'échelle dans l'ordre du financement (REDD n'est pas une solution « rapide et peu onéreuse »)
- Mettre l'intensification écologique dans les zones de conservation au centre de la stratégie REDD+ de Madagascar